

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 31 OCTOBRE 2011 à 16H00

IMPORTANT

Dossier à DEPOSER uniquement les après-midi entre 13h00 et 16h00

à la section concours – porte n° 2 - rez-de-chaussée de l'Immeuble Administratif Jacques IEKAWÉ
- 18 avenue Paul Doumer – Nouméa -

ou à **EXPEDIER** à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie
Service du recrutement, de l'emploi et de la formation – **B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex**

ATTENTION :

- *Les dossiers dont le cachet de la poste est postérieur à la date de clôture des inscriptions seront rejetés.*
- *Les dossiers qui ne transitent pas par la poste doivent être parvenus à la D.R.H.F.P.N.C avant la date de clôture.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les épreuves sont ouvertes aux personnes remplissant les conditions suivantes au **1^{er} novembre 2010** : maîtres auxiliaires visés à l'article 1^{er} de la délibération n°36/CP du 22 octobre 2010, portant mesures exceptionnelles de recrutement dans les corps des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement, et remplissant les conditions fixées par cette délibération, pouvant justifier d'une inscription au concours national interne 2012 dans la même section et la même option que celles répertoriées ci-dessous.

La présente mesure concerne les agents relevant du décret n° 62-379 du 3 avril 1962 fixant les dispositions applicables aux maîtres auxiliaires des écoles normales primaires, des lycées classiques, modernes et techniques et des collèges d'enseignement technique et aux maîtres d'éducation physique relevant du haut-commissaire à la jeunesse et aux sports remplissant les conditions cumulatives suivantes :

1° justifier au minimum de six ans d'ancienneté globale en qualité de maître auxiliaire en Nouvelle-Calédonie au **1^{er} novembre 2010**. L'ancienneté globale correspond à la durée réelle d'exercice des fonctions de maître auxiliaire dans le secteur public ou privé telle qu'elle apparaît sur les états de services établis par le vice-rectorats,

2° avoir obtenu un avis favorable du vice-recteur sur leur manière de servir,

3° être âgé de 18 ans au moins et de 44 ans au plus au cours de l'année civile du concours,

4° être titulaire :

- a) pour l'accès au corps des professeurs certifiés du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement, d'un diplôme de niveau II ;
- b) pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement, d'un des diplômes visés à l'article 7 point 1 du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.

Les candidats devront obligatoirement communiquer le récapitulatif d'inscription transmis par le serveur national au moment de la validation de leur inscription ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité et une photocopie de leurs diplômes. Ce récapitulatif vaudra alors inscription au concours et il devra parvenir à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie au plus tard le **31 octobre 2011**, 16 heures, terme de rigueur. Passée cette date, les candidatures ne seront plus acceptées.

Ces postes se répartissent comme suit :

Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement public (CAPES)

Section/options

Langues vivantes étrangères / Anglais	2
Arts plastiques	1
Documentation	2
Langues vivantes étrangères / Espagnol	3
Histoire et Géographie	6
Lettres classiques	1
Lettres modernes	7
Mathématiques	3
Philosophie	1

Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement technique public (CAPET)

Section/options

Economie et gestion / Communication, organisation et gestion des RH	2
Sciences et techniques médico-sociales	1

Concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel de l'enseignement public (CAPLP)

Section/options

Biotechnologies / Santé-environnement	2
Génie industriel / Bois	1
Mathématiques – sciences physiques	2

Concours de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive de l'enseignement public (CAPEPS)

Education physique et sportive	6
--------------------------------	---

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER

- La demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
- 2 enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant l'adresse du candidat,
- Une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- L'avis favorable du vice-recteur sur leur manière de servir,
- pour l'accès au corps des professeurs certifiés du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement, d'un diplôme de niveau II,
- pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement, d'un des diplômes visés à l'article 7 point 1 du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel,

SECTION / OPTIONS DES CONCOURS CONCERNES

○ Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement public (CAPES)

Section/Option :

- ☐ Langues vivantes étrangères : ☐ anglais
- ☐ Arts plastiques
- ☐ Documentation
- ☐ Langues vivantes étrangères : ☐ espagnol
- ☐ Histoire et Géographie
- ☐ Lettres classiques
- ☐ Lettres modernes
- ☐ Mathématiques
- ☐ Philosophie

○ Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement technique public (CAPET)

Section/Option :

- ☐ Economie et gestion / Communication, organisation et gestion des RH
- ☐ Sciences et techniques médico-sociales

○ Concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel de l'enseignement public (CAPLP)

Section/Option :

- ☐ Biotechnologies / Santé-environnement
- ☐ Génie industriel / Bois
- ☐ Mathématiques – sciences physiques

○ Concours de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive de l'enseignement public (CAPEPS)

- ☐ Education physique et sportive

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION : CONCOURS PORTANT MESURES EXCEPTIONNELLES
POUR LE RECRUTEMENT DE QUARANTE (40) PROFESSEURS CERTIFIÉS ET PROFESSEURS DE
LYCEE PROFESSIONNEL DE 2EME GRADE DU STATUT PARTICULIER
DU CADRE TERRITORIAL DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE**

CLOTURE : LE 31 OCTOBRE 2011 à 16 H 00

Cette demande d'inscription dûment remplie et signée devra **directement** être retournée à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie - Service du recrutement, de l'emploi et de la formation – **B.P. M2 – 98849 Nouméa cedex**, ou être déposées à la section concours – **porte n° 2 - rez-de-chaussée de l'Immeuble J. IEKAWÉ, 18 avenue Paul Doumer**.

☐ M ☐ Melle ☐ Mme

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél : Mobilis : Mail :

Renseignements administratifs :

Date d'ancienneté globale en qualité de maître auxiliaire en Nouvelle-Calédonie :/...../.....

Grade actuel : depuis le :/...../.....

Service effectif au 1er/11/2010 :anmoisjours

Adresse professionnelle :

Ecole :

Commune :

Adresse :

Téléphone : Télécopie :

Position à la date de clôture des inscriptions : ☐ en activité ☐ congé longue durée ou longue maladie
☐ autres (à préciser) :

Je déclare être conscient :

- qu'en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si je remplis les conditions statutaires exigées pour me présenter au concours

- que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours

Ayant pris connaissance des conditions ci-dessus énoncées, je sollicite mon inscription à ce concours.

Signature du candidat



NOTE AUX CANDIDATS

- * Il vous appartiendra de faire parvenir votre candidature directement à la DRHFPNC et d'informer votre hiérarchie de votre inscription à ce concours.
- * Une convocation vous précisant les dates et lieux des épreuves vous sera envoyée à votre adresse personnelle. Il vous appartiendra de prendre contact avec la Direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie Tél. : 25.62.50 - section concours - en cas de non réception de ce courrier 48 H 00 avant le début des épreuves.

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

concours portant mesures exceptionnelles pour le recrutement de quarante professeurs certifiés et professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement.

NOM - PRENOM :

GRADE :

SERVICE

Visa de la section concours